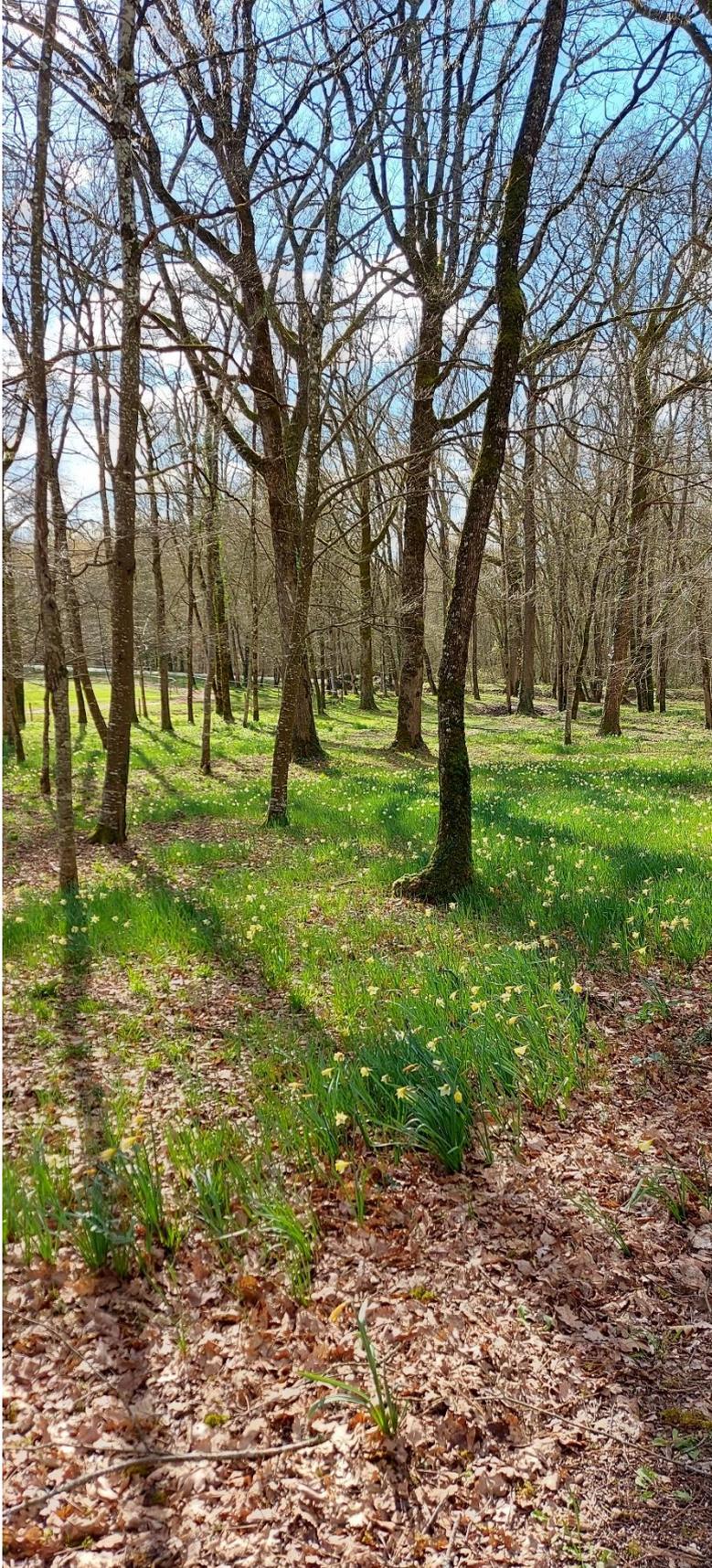


MAIRIE de MOUSTIER  
LOT-ET-GARONNE  
47800



# Le petit Moustérien



**2023 – n° 16**





## **Table des matières**

<b>Le mot du Maire</b> .....	<b>2</b>
<b>Résumé sommaire des séances du conseil municipal 2023</b> .....	<b>3</b>
<b>Les Associations de la commune</b> .....	<b>5</b>
<b>Association des chasseurs</b> .....	<b>6</b>
<b>Association des Aînés</b> .....	<b>7</b>
<b>Choraline</b> .....	<b>8</b>
<b>Moustier Tourisme</b> .....	<b>9</b>
<b>Comité d'la Fête - MOUSTIER</b> .....	<b>10</b>
<b>L'école Jacques BABOT</b> .....	<b>11</b>
<b>Aménagement et sécurisation</b> .....	<b>12</b>
<b>Journées travaux sur la commune</b> .....	<b>13</b>
<b>Cérémonies</b> .....	<b>13</b>
<b>Jours Nets47 – 2<sup>ème</sup> édition – 45 kgs de déchets ramassés</b> .....	<b>14</b>
<b>Gestion des Déchets – Biodéchets</b> .....	<b>15</b>
<b>Horaires déchetterie CCPL à Miramont - TEOMI</b> .....	<b>17</b>
<b>En Bref</b> .....	<b>18</b>
<b>Informations diverses</b> .....	<b>19</b>
<b>Le coin cuisine</b> .....	<b>20</b>
<b>INFOS MAIRIE</b> .....	<b>22</b>

# **Le mot du Maire**

## **Moustériennes, Moustériens,**

*L'année 2023 se termine et je souhaite mettre à l'honneur tous ceux qui ont participé à la vie de la commune. Merci aux bénévoles de nos associations, aux employées de la commune, aux enseignantes et à toutes les personnes qui nous ont aidés à faire de Moustier un village agréable. Je tiens également à remercier les élus qui m'ont accompagnée tout au long de l'année, ainsi que leurs familles, pour le temps consacré au bien-être de la population.*

*Lotos, repas, théâtre, concert, chants de Noël des écoles... ont enchanté les participants et le public.*

*La société de chasse ACCA a élu un nouveau président, Florian DECAESTECKER. Cette fin d'année voit aussi la naissance du « comité d'la fête » avec pour président Thierry PETER, suite à la dissolution en avril de « Millésime comité d'animation de Moustier ».*

*Les élus n'ont pas dérogé aux journées de travaux communaux : Plantation de haies autour de l'agrandissement du cimetière et sur le terrain communal avec la participation des habitants ; divers travaux d'entretien effectués afin de préserver le bon état de nos structures.*

*Les colis de Noël, remplis de douceurs pour les fêtes, ont été distribués aux aînés de la commune. Un dessin réalisé par les enfants de l'école qui comptait 44 enfants, en classe de maternelle et CP, lors de la rentrée scolaire de septembre complétait ce présent.*

*Pour la deuxième année, une journée nettoyage de la commune a été organisée avec un franc succès.*

*Et puis de façon non exhaustive : un poste informatique supplémentaire a été aménagé à l'école. Un poteau incendie défectueux, situé à « la venelle », a été remplacé. La Région Nouvelle Aquitaine a installé une signalisation sur les arrêts de bus scolaires de la commune. Les travaux d'agrandissement du cimetière et l'installation de cases supplémentaires au columbarium sont terminés. La fibre est arrivée dans presque tous les foyers de la commune, elle sera présente sur tout le territoire en juin 2024. Deux nouveaux arbres ont été plantés dans la cour de l'école et du mobilier a été acheté pour améliorer les conditions de travail à la cuisine scolaire.*

*Enfin, le projet de sécurisation et de liaison piétonne entre le bourg, « la croix » et le stade d'Allemans du Dropt a été finalisé et les travaux sont programmés pour le premier semestre 2024.*

*L'ensemble des élus souhaitent la bienvenue aux nouveaux habitants et ont une pensée pour ceux qui nous ont quittés.*

***Meilleurs vœux à tous ainsi qu'à vos proches.***

***Très bonne année 2024.***

*Claudine ÉON*

# Résumé sommaire des séances du conseil municipal 2023

Changement au conseil municipal : cette année 2023 a vu la démission de Romain EYGUIERE.

## 2 février :

- \* Signature de la motion « zéro artificialisation nette ».
- \* Choix de l'entreprise chargée de la réalisation des attestations d'accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux suite aux travaux effectués en 2016.
- \* Débat d'orientation budgétaire : agrandissement du cimetière, aménagement du bourg, volets du logement.
- \* Vote des restes à réaliser sur les dépenses et recettes prévues en 2022.
- \* Logement communal : montant du loyer, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, signature d'un nouveau bail, remboursement de la caution.
- \* Autorisation de lancement de la consultation des entreprises pour l'agrandissement du cimetière.
- \* Demande de subvention « plan 5000 terrains de sport ».

## 9 mars :

- \* Examen et vote du compte administratif 2022 :

résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 30 812,37 €	Fonctionnement	274 683,27 €
------------------	---------------	----------------	--------------

Résultat global	243 870,90 €
-----------------	--------------

- \* Vote du compte de gestion 2022.

- \* Affectation des résultats 2022 :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 :	274 683,27
-----------------------------------------	------------

Affectation complémentaire en réserve (1068)	68 975,37
----------------------------------------------	-----------

Résultat reporté en fonctionnement (002)	205 707,90
------------------------------------------	------------

Résultat d'investissement reporté (001) : Déficit	30 812,37
---------------------------------------------------	-----------

- \* Débat d'orientation budgétaire : subventions communales 2023, participation aux feux d'artifice d'Allemans du Dropt, adhésion au CAUE, candidature au programme RELUX47 du Territoire d'énergie pour l'éclairage de la salle polyvalente, devis pour la peinture des volets du logement.

- \* Organisation de la réunion publique du 16 mars pour la présentation du projet d'aménagement et sécurisation.

## 11 avril :

- \* Décision de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et d'appliquer les taux suivants

Taxe foncière (bâti) : 36,38 % (9,05% taux communal + 27,33% taux départemental), Taxe foncière (non bâti) : 70,00 %, Taux CFE : 14,79 %, taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,52%.

- \* Dissolution de Millésime comité d'animation de Moustier.

- \* Vote du budget primitif 2023

Investissement	Fonctionnement
----------------	----------------

Dépenses : 717 040 €	Dépenses : 431 736 €
----------------------	----------------------

Recettes : 717 040 €	Recettes : 431 736 €
----------------------	----------------------

- \* Signature de la motion pour la pérennité de l'unité pôle femme/enfant du PSVL.

## 20 avril :

- \* Choix des entreprises pour l'agrandissement du cimetière.

## 9 juin :

- \* Désignation des délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- \* Signature de la motion en soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux.
- \* Journée de nettoyage de la nature à Moustier le 17 juin.

## 11 juillet :

- \* Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté des Communes du pays de Lauzun.
- \* Tarif des repas à la cantine scolaire pour l'année 2023/2024 : Enfants 3 € ; adultes 6 €.
- \* Prêt gratuit de la salle polyvalente à la médiathèque départementale pour une rencontre « lecture publique ».

**14 septembre :**

- \* Décision pour la plantation de deux arbres supplémentaires dans la cour de l'école.
- \* Acceptation du devis de l'entreprise VARAGO pour l'entretien des espaces verts de la commune du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.
- \* Adhésion à la nouvelle convention accompagnement numérique du centre de gestion de Lot et Garonne.
- \* Adhésion à la nouvelle convention système d'information géographique du CDG47.
- \* Le conseil municipal charge le CGG47 de négocier un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

**18 septembre :**

- \* Présentation du dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement du bourg et la sécurisation.

**10 octobre :**

- \* Validation du dossier de consultation des entreprises pour la sécurisation et l'aménagement d'une liaison piétonne entre le bourg, la route Marguerite Duras, La Croix reliant Allemans du Dropt jusqu'au stade.
- \* Autorisation de signature du devis de l'entreprise Valognes pour la pose d'anti pince doigt aux portes de l'école.
- \* Autorisation de signature du devis de l'entreprise Varago pour la plantation de deux arbres dans la cour de l'école.
- \* Candidature au programme ACTE Chêne du Territoire d'Energie 47 pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

**26 octobre :**

- \* Election d'un délégué titulaire pour la commission d'appel d'offres suite à la démission d'un élu.
- \* Autorisation de signature de la convention Service Public d'Emploi Temporaire du CDG47.
- \* Désignation d'un référent déontologue élu local commun avec le CDG47.
- \* Signature de la motion en faveur de la paix et une justice sociale.
- \* Signature de la motion pour le financement de la sécurité sociale à la hauteur des besoins pour la santé.
- \* Le conseil municipal décide de reconduire pour 2023 l'attribution de colis de Noël aux aînés.
- \* Organisation de la cérémonie du 11 novembre.
- \* Présentation des dossiers concernant l'aménagement du bourg.
- \* Autorisation de signature du nouveau contrat de fourniture du gaz suite à la négociation des prix par la communauté de communes du pays de Lauzun.

**14 novembre :**

- \* Vote favorable pour les rythmes scolaires sur quatre jours.
- \* Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes de TE47.
- \* Demande de renouvellement de la Zone d'Aménagement Différé du bourg.
- \* Reconduction du Noël des agents communaux.
- \* Changement de la borne incendie de « la Venelle ».
- \* Adhésion à l'association « les rives du Dropt ».
- \* Décision de participer à « octobre rose » en 2024.

**19 décembre :**

- \* Mise à l'inventaire de matériel.
- \* Décision de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune à Ringaud.
- \* Le conseil municipal donne, à l'unanimité, un avis défavorable sur le projet agrivoltaïque aux Amelins.
- \* Le conseil municipal ne souhaite pas définir de zone d'accélération des énergies renouvelables.
- \* Choix des entreprises pour les travaux d'aménagement et de sécurisation.
- \* Adhésion et emprunts à l'Agence France Locale.
- \* Délibération modificative du budget 2023.
- \* Lancement d'une consultation pour l'entretien des espaces verts communaux.
- \* Organisation de la cérémonie des vœux.
- \* Signature de la motion pour le soutien à l'entreprise Georgelin.
- \* Signature du devis de l'entreprise Alpaggo pour le remplacement du moteur d'un volet roulant à l'école.

## Les Associations de la commune

N'hésitez pas à les contacter si vous êtes intéressés par le bénévolat.

- **ACCA (Société de chasse)**  
M. Florian DECAESTECKER, Président  
381 Route des Côteaux 47800 MOUSTIER  
06.40.31.40.89  
decaesteckerflorian@gmail.com
  
- **Club d'Animation et Loisirs des Aînés : CALA (3<sup>ème</sup> âge)**  
Mme Gilberte SAUVIAC, Présidente  
1220 Route des Brugeaux 47800 MOUSTIER  
06.26.54.52.94
  
- **CHORALINE**  
Mme Christine PENICAUD, Présidente  
2096 Route Gallo-Romaine 47800 MOUSTIER  
06.03.33.04.49  
christinepenicaud@orange.fr
  
- **MOUSTIER TOURISME**  
Mme Nicole PALU, Présidente  
235 Route Marguerite Duras 47800 MOUSTIER  
05.53.20.21.87  
alaferme.palu@wanadoo.fr
  
- **COMITÉ D'LA FÊTE**  
M. Thierry PETER, Président  
2917 Route des Côteaux 47800 MOUSTIER  
06.65.05.49.23  
comitedlafetemoustier@hotmail.com

## Association des chasseurs

Cette année 2023, les chasseurs de Moustier ont commencé leur nouvelle saison avec un nouveau président, fils d'un ancien président de la société de chasse.

En cette saison, nous constatons une hausse de petit gibier sur le territoire.

Concernant le gros gibier, nous avons une grosse population de chevreuils et quelques sangliers que nous chassons dans un bon état d'esprit.

Côté manifestation, nous avons déjà repris, au mois de septembre 2023, notre repas de la paëlla qui a été un franc succès et qui nous a permis de retrouver les habitants de notre commune et celles aux alentours.

### **Retenez bien ces dates :**

Vendredi 9 février 2024 : Loto des chasseurs

Samedi 28 septembre 2024 : Soirée paëlla

La société de chasse propose du gibier. (Contacter le président)

Les chasseurs vous souhaitent une bonne et heureuse année 2024

Le président

Decaestecker Florian 06-40-31-40-89



# Association des Aînés

**CALA : Club d'Animation et Loisirs des Aînés – Génération Mouvements**

Une nouvelle année se présente déjà !

Je crois que plus nous avons d'activités plus le temps passe vite.

L'assemblée générale du 12 janvier a été très calme. Tous les résultats ont été adoptés.

Nous remercions la Mairie pour la subvention.

Les enfants de la maternelle sont heureux de partager la galette et les bonbons et nous remercient en nous chantant une chanson avec les maîtresses.

Le bureau reste le même.

Le repas du 25 janvier s'est déroulé dans une ambiance exceptionnelle avec 71 convives.

Les lotos sont toujours les 1<sup>er</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredis.

Le repas des vacances du 6 juillet n'a compté que 59 convives car il y avait des malades.

Nous sommes sortis le 9 novembre au cabaret à Bergerac en faisant une convention avec le Club de Saint Pardoux Isaac.

Le repas d'automne n'a pas eu lieu cette année car nous avons fait une journée récréative très réussie avec repas au restaurant tout offert par la société Préconfort.

L'année va se terminer par un petit loto gratuit suivi d'un goûter le 20 décembre pour remercier les adhérents qui sont fidèles tout au long de l'année.

Nous avons un jeune couple qui nous a rejoint.

Bonne santé à toutes et tous.

Meilleurs vœux.

Prenez soin de vous.

Gilberte SAUVIAC, Présidente et le bureau.



© Crédit photo : Guy Branetout

Fêter la nouvelle année chez le club Cala génération mouvement (CALA) est une tradition. Anciens adhérents et nouveaux adhérents se sont retrouvés mercredi 25 janvier à la salle des fêtes, en présence du maire Claudine Eon, pour d'agréables et délicieuses agapes avec les vœux de la présidente Gilberte Sauviac.

*Publié le 26/01/2023 à 12h32.  
Journal Sud-Ouest*

## Choraline



20 ANS le 1<sup>er</sup>. septembre 2023, cette saison d'anniversaire nous la vivrons pleinement en chansons. Nous avons ressortit de nos cartons certaines anciennes partitions qui ont marqué nos vingt dernières années. Nous aurons aussi de nouvelles chansons. Notre effectif est toujours stable avec 36 choristes, parmi lesquels 3 choristes et le chef de chœur étaient déjà présents lors de la création de Choraline. Notre concert de fin de saison, a eu lieu le vendredi 30 juin dernier, avec un public très nombreux.

Cette année, nous avons démarré par un concert à Riocaud, le 6 octobre, au profit du centre Bergonnié et des enfants autistes du relais ARI, en compagnie du Choeur du Seignal de Sainte-Philippe-du-Seignal , et de la chorale Trait d'Union de Lauzun.

Notre prestation annuelle aura lieu dans la salle des fêtes de Moustier, le vendredi 14 juin à 20h30. Nous vous espérons nombreux pour venir fêter avec nous nos 20 ans d'existence.

En cette nouvelle année, les membres du bureau ainsi que les choristes vous souhaitent de bonnes fêtes et vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et santé pour 2024.

## Moustier Tourisme

Nous n'avons pas eu l'opportunité cette année encore de nous rendre à Flat pour écrire la dernière page officielle avec la signature de fin du contrat de notre jumelage après plus de 30 ans d'existence, comme cela l'avait été décidé.



Que cela ne tienne, ce n'est que partie remise ; En effet, en Novembre 2023, Flat nous a proposé de leur rendre visite en Mai 2024 (le 1<sup>er</sup> week-end de Mai), afin de clôturer officiellement nos échanges entre les 2 villages. Les modalités et l'organisation de ce déplacement vous seront communiquées en temps voulu.

La soirée théâtre du 11 Mars 2023, animée par la troupe « les tréteaux de Thalie » de Saint Antoine Du Breuil nous ont interprété « *Allez les jaunes* » a été une belle réussite, quand on sait qu'il s'agissait d'une reprise d'activité. L'équipe organisatrice vieillissante a revu la formule de la soirée et malgré tout, notre public ne nous a pas oublié, bien au contraire, il a répondu présent.

Au nom de Moustier Tourisme, je vous adresse tous nos vœux pour cette nouvelle année.

## Comité d'la Fête - MOUSTIER



Bonjour à toutes et à tous,

Pour cette année 2024, Delphine, Séverine et moi-même avons décidé de reformer le comité des fêtes de Moustier.

L'idée principale est d'organiser la fête du village le 2<sup>ème</sup> samedi de septembre afin que les habitants se rencontrent, que les enfants s'amuse et que surtout nous prenions tous du plaisir à être ensemble.

Nous avons besoin de volontaires afin de l'organiser et d'apporter des idées sur le déroulement de cette fête.

Nous organiserons une réunion d'information courant janvier.

Vous souhaitant à vous tous une très bonne année 2024 et en espérant pouvoir compter sur vous pour faire vivre notre joli village.

Thierry PETER

Infos comité :

Tel : -06 65 05 49 23-

Mail : [comitedlafetemoustier@hotmail.com](mailto:comitedlafetemoustier@hotmail.com)

# L'école Jacques BABOT

Pour cette année scolaire 2023-2024, il y a 44 enfants à l'école maternelle : 12 petits, 10 moyens, 12 grands et 10 CP.



Au mois d'octobre, dans le cadre de la Journée Nationale du Sport Scolaire, les élèves d'Auriac, La Sauvetat-Du-Dropt et Moustier, se sont réunis à l'école de Moustier pour découvrir plusieurs activités sportives toute la journée. Au programme : karaté et cirque animés par des éducateurs de clubs voisins, mais aussi pétanque, rugby, parcours handisport et arts plastiques.



En décembre, tous les enfants sont allés voir le film « Une surprise pour Noël » au cinéma Eden de Monségur.

Tous les élèves de l'école ont écrit des cartes de vœux qui ont été distribuées aux anciens de la commune afin de leur souhaiter un joyeux Noël.

Durant la fête de Noël, organisée par l'association des parents d'élèves (l'APE), toutes les écoles du RPI ont préparé un chant que nous avons eu le plaisir de partager avec les parents.

Les enfants ont préparé des biscuits et fabriqué des décorations de Noël que nous avons vendus pendant la soirée. Nous avons partagé du vin chaud et dégusté de délicieux gâteaux préparés par les parents d'élèves. Pour finir, le Père Noël est venu nous rendre visite et a distribué plein de bonbons aux enfants.



Le Père Noël est également venu rendre visite aux enfants à l'école et les a couverts de cadeaux.

Marie-Yvonne, la cuisinière de l'école, a préparé un bon petit repas pour les fêtes.



**Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une excellente année.**

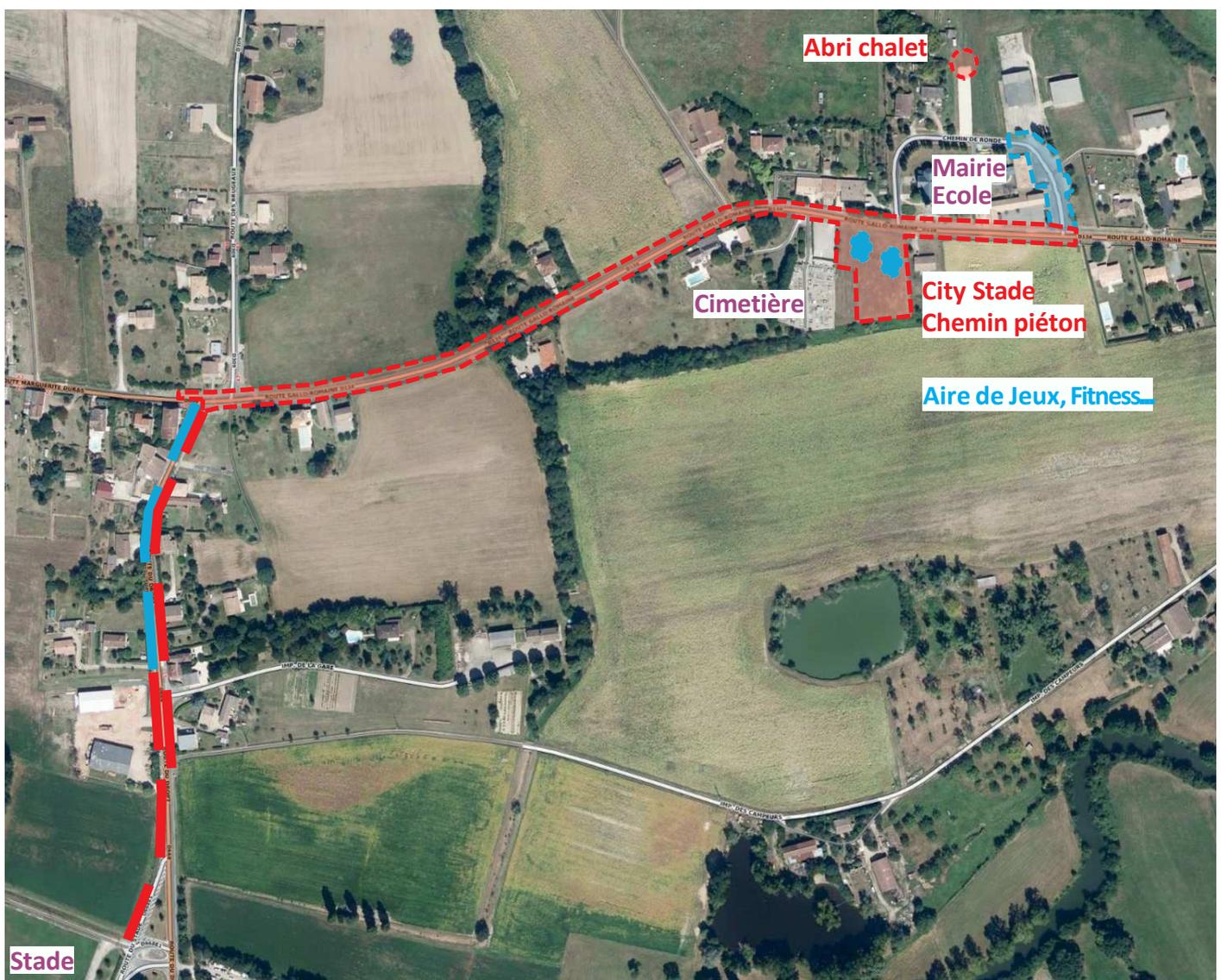
# Aménagement et sécurisation



Réunion publique du 16 mars 2023

Photo Guy Brunetaud

Le dossier a été finalisé fin 2023 pour des travaux prévus au 1<sup>er</sup> semestre 2024.





## Journées travaux sur la commune

Chaque année, l'équipe municipale a pour coutume de se rassembler afin d'effectuer quelques travaux d'intérêt communal.

Le 25/11, mise en place des luminaires de Noël, plantation de 120 arbres pour création de haies.

Quelques habitants ont participé bénévolement à ces travaux et nous les remercions pour leur aide et leur implication.



## Cérémonies

### Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre

Les habitants de Moustier étaient présents aux cérémonies commémoratives du 8 mai à Allemans du Dropt et du 11 novembre à Moustier.



### Cérémonie du 19 mars à Miramont de Guyenne

M. Christian CRENCA de Moustier a reçu la médaille d'ancien combattant de la guerre d'Algérie.

## Jours Nets47 – 2<sup>ème</sup> édition – 45 kgs de déchets ramassés



*Photo Guy Brunetaud*



Pour la 2<sup>ème</sup> édition, Vincent CHAMBOULIVE, conseiller municipal et référent environnement, a organisé une journée de nettoyage de la commune, samedi 17 juin 2023.

Dans le cadre des jours nets 47, le Conseil Départemental a remis des sacs-poubelles, des gants, des pinces de ramassage et des chasubles jaunes. Quatre groupes se sont formés sur des circuits allant entre 4 et 10 km, munis de sacs noirs et sacs jaunes pour le tri.



# Gestion des Déchets – Biodéchets

Plus d'un an après les changements relatifs à la gestion des déchets sur le territoire, la communauté de communes et votre mairie font le point avec vous.

Premier constat : notre modèle fonctionne. Nous enregistrons **une réduction de 40% des déchets de la poubelle noire**, au-delà des prévisions les plus optimistes.

Coup de chance ? Pas si sûr. La tendance des derniers mois vient conforter cette baisse et nos tonnages de déchets enfouis continuent – certes de manière moins spectaculaire – de chuter.

En cause ? L'extension des consignes de tri bien sûr avec l'ajout de tous les **emballages** en plastique dans la poubelle jaune, la politique de promotion du **compostage** et autres formes de valorisation des matières organiques, le tout en parallèle de la collecte tous les quinze jours, mais aussi votre **implication citoyenne dans le respect de ces consignes**.

Ne perdons cependant pas de vue que nos déchets de cuisine et de table représentent **encore un tiers de nos poubelles noires**, et qu'il convient de les en extraire afin de les valoriser pour ce qu'ils sont : **une ressource précieuse pour nos sols**. Et la loi ne s'y trompe pas :

**La loi AGEC rend obligatoire, pour tous, le tri à la source des déchets organiques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

À ce titre, nous rappelons que les Moustériens peuvent bénéficier d'une aide financière communale de 10 euros pour l'acquisition d'un composteur fourni par la CCPL afin que chacun puisse trier ses déchets organiques et alléger sa poubelle noire. La présence à une sensibilisation sur la thématique du compostage est recommandée pour une meilleure compréhension des enjeux et techniques.



**Mise à disposition de composteurs**

ACHETEZ VOTRE "KIT COMPOST" ET PROFITEZ DE CONSEILS POUR UNE BONNE PRATIQUE DU COMPOSTAGE

- Permanences les mercredis de 14h à 16h à l'ancienne déchèterie  
Impasse Elie Teyssier - Miramont de Guyenne
- Ateliers/sensibilisations de 30 min organisés lors des permanences de 16h à 16h30 sur inscription
- Possibilité de repartir avec un composteur\*

Inscriptions et renseignements auprès du service Environnement

Taille composteur	Plastique	Bois
300L	<del>20€</del>	<del>30€</del>
400L	<del>25€</del>	35€

\*Seul le règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public est accepté.  
Conditions spécifiques d'acquisition suite à la sensibilisation en fonction de votre commune de domiciliation.

Plus d'informations en contactant Jérémy Brière du service environnement de la CCPL au 06 33 72 84 18 ou sur [anim.biodechets@ccpl47.fr](mailto:anim.biodechets@ccpl47.fr).

# De la TEOM à la TEOMi

Communauté de communes du Pays de Lauzun

Dans un objectif de réduction des déchets et dans une logique de corrélér – en partie – la production de déchets au montant facturé à chacun, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) sera remplacée par la TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative).

## en 2024

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),  
c'est **comme d'habitude** :

- Un impôt local basé sur la valeur locative du logement
- Qui apparaît sur la taxe foncière du propriétaire du logement **[à l'automne 2024]**
- Sans lien avec la quantité de déchets de la poubelle noire produite



### Seul changement

Dès le **1<sup>er</sup> janvier 2024**, comptabilisation du nombre de présentations du bac noir ou d'ouvertures de la colonne noire en vue de l'impôt 2025.



## en 2025

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi),  
c'est **nouveau** :

- Comme votre TEOM actuelle, basée sur la valeur locative du logement, mais avec un taux réduit et une part variable incluse qui correspond au nombre de présentations du bac noir ou d'ouvertures de la colonne noire sur toute l'année 2024
- Apparaît toujours sur la taxe foncière du propriétaire **[à l'automne 2025]**
- En partie liée à la quantité de déchets de la poubelle noire produite

## infos +

La loi AGEC rend obligatoire pour tous le tri à la source des déchets organiques à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024**

→ *c'est zéro déchet alimentaire dans ma poubelle !*



# Horaires déchetterie CCPL à Miramont - TEOMI



La déchetterie est ouverte :

- Lundi **13h30 à 17h30**
- Mardi – Jeudi **8h30 à 12h** et **13h30 à 17h30**
- Mercredi – Vendredi **8h30 à 12h**
- Samedi **8h30 à 12h30** et **13h30 à 16h30**

Du **15/06/2024** jusqu'au **15/09/2024**, les horaires d'été sont :

- Du Mardi au Samedi de **7h15 à 13h30**

## ZONE DE RÉEMPLOI

VENEZ **ADOPTER** UN OBJET ABANDONNÉ,  
OFFREZ-LUI UNE **SECONDE VIE** GRATUITEMENT !

**TOUS LES MERCREDIS DES SEMAINES IMPAIRES**  
(hors jours fériés)

 ZI Favard  
Chemin de Villanova del Battista  
Ancienne déchetterie  
Miramont de Guyenne  
de 14h00 à 18h30



### 2024

03, 17 et 31	<b>JANVIER</b>	03, 17 et 31	<b>JUILLET</b>
14 et 28	<b>FÉVRIER</b>	14 et 28	<b>AOÛT</b>
13 et 27	<b>MARS</b>	11 et 25	<b>SEPTEMBRE</b>
10 et 24	<b>AVRIL</b>	09 et 23	<b>OCTOBRE</b>
22	<b>MAI</b>	06 et 20	<b>NOVEMBRE</b>
05 et 19	<b>JUIN</b>	04 et 18	<b>DÉCEMBRE</b>

## En Bref

- Adresse site de la commune : <http://www.moustier.fr> où vous pouvez trouver les informations communales.



- La Mairie remercie M. et Mme BALANTYNE qui ont donné des jouets à l'école.
- L'éclairage public a été doté de lampes LED et l'intensité lumineuse a été réglée en fonction des horaires afin de faire des économies d'énergies.

**Vous n'avez plus d'électricité ?**

Nous sommes là pour vous aider 24h/24, 7j/7.

Enedis vous répond au  
**09 726 750 + numéro du département**  
ou sur  
[www.enedis.fr/panne-et-interruption](http://www.enedis.fr/panne-et-interruption)

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



# Informations diverses

## Centre de Soins de la Faune Sauvage de Tonneins

Le Centre de Soins de la Faune Sauvage a réouvert le 20 juillet 2020, après 3 ans de fermeture et a été repris par une nouvelle association qui le gère avec 2 salariés, une équipe de bénévoles et de nombreux stagiaires.

En 2022 le Centre a accueilli **1678 animaux** (rapaces, passereaux, petits mammifères et reptiles de notre faune sauvage) en détresse pour les **soigner** et les **relâcher** dans leur milieu naturel.

Le Centre est situé **Parc Ferron à Tonneins (47)** sur un terrain de **7000 m²** appartenant à la municipalité de Tonneins.

Le Centre est équipé d'une **trentaine de volières** dont une de 48 mètres pour la **rééducation au vol** et de 2 volières avec bassins pour l'**accueil d'animaux aquatiques** : loutres, hérons...

**LE SAVIEZ-VOUS ?** La réglementation interdit à un particulier de garder et soigner un animal de la faune sauvage. Il doit être confié à un centre de soins.

En contactant le Centre, des conseils permettront de rapatrier au plus vite l'animal dans les meilleures conditions.

Où pour nous confier un animal, vous pouvez :

- adhérer à notre association
- participer bénévolement à nos actions

OUVERT 7 JOURS SUR 7 DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H

Fermeture les samedis et dimanches après-midi d'octobre à mars

**06 18 53 72 55**  
[soinsfaunesauvagetonneins@yahoo.com](mailto:soinsfaunesauvagetonneins@yahoo.com)  
 Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins

Cocorocoff | 47230 BARBASTE - Tél. 05 33 06 06 33 - Ne pas jeter sur la voie publique

## S.I.V.U. Chenil fourrière de Lot & Garonne

### Quel est le fonctionnement du Chenil ?

La fourrière assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis et placés sous procédure judiciaire. **Suite à un 1er contact par téléphone**, elle récupère les animaux uniquement suite à une **demande écrite du maire de la commune** par l'intermédiaire d'un document signé par le maire : le **"bon de Mairie"**.

Elle ne peut prendre en charge les animaux amenés par des particuliers que s'ils sont munis de cette autorisation signée par le maire de la commune où a été trouvé l'animal.

**L'équipe procède à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et leur restitue l'animal lorsqu'ils le réclament.**

**! En aucun cas le S.I.V.U. ne capture les animaux errants !**

**IDENTIFICATION**

Les animaux sont obligatoirement identifiés (par puce électronique) avant leur remise à propriétaire ou cession aux associations.

A l'issue d'un délai franc de garde de 8 jours ouvrés, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est considéré comme abandonné et devient propriété du gestionnaire de la fourrière, qui peut en disposer dans les conditions suivantes :

- Remis à son propriétaire s'il se fait connaître avant cession à un refuge,
- Après avis du vétérinaire :
  - ° le gestionnaire **cède l'animal à titre gratuit aux associations (SPA) disposant d'un refuge qui, seules sont habilitées à proposer des animaux à l'adoption.**
  - ° Après l'expiration d'un délai de garde, si le vétérinaire en constate la nécessité et en dernier recours, il procède à l'euthanasie de l'animal (article L211-25 du CRPM)

8 JOURS POUR RECLAMER L'ANIMAL

MAIS

Les euthanasies peuvent être évitées grâce à :  
**plus d'identifications = MOINS d'abandons d'animaux**  
**plus de stérilisations = MOINS d'animaux errants**



## PLAN GRAND FROID

PRÉSENCE VERTE GUÏENNE vous accompagne durant l'hiver

Frais d'installation + abonnement OFFERTS de Décembre à Février

Offre valable pour une souscription à compter du 1er décembre

- 1 DECLIENEMENT ET APPEL**  
Une chute, un malaise... j'appelle sur mon médaillon.
- 2 DIALOGUE**  
L'appel est pris en charge par la centrale d'écoute Présence Verte.
- 3 INTERVENTION**  
Présence Verte prévient mes proches ou les secours si nécessaire.

**Activ'zen**  
Téléassistance au domicile  
Libre de vivre chez soi en toute sécurité

Un moyen simple et efficace pour être secouru 7j/7 et 24h/24 en cas de besoin.

Sécurisez-vous à l'extérieur de votre domicile avec la **téléassistance mobile**.

1 rue Tapie à AGEN  
guienne@presenceverte.fr
05 53 67 78 00  
www.presenceverte.fr

Une action de solidarité réservée aux partenaires

## Pendant les fortes chaleurs

### Protégez-vous

**RESTEZ AU FRAIS**

**BUVEZ DE L'EAU**

**Évitez l'alcool**

**Mangez en quantité suffisante**

**Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit**

**Mouillez-vous le corps**

**Donnez et prenez des nouvelles de vos proches**

**Préférez des activités sans efforts**

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) meteo.fr • #canicule

# CLAFOUTIS AUX POIRES ET AU CHOCOLAT

préparation : 30 min

cuisson : 40 min



### **ingrédients :**

4 poires (ou 4 pommes)

400 ml de lait

80 g beurre

120 g farine

100 g sucre semoule

6 œufs

100 g chocolat en copeaux

un peu de poudre d'amande

### **préparation :**

Beurrer un plat rond en pyrex.

Couper et peler les poires, les mettre au fond du plat. Ajouter les copeaux de chocolat. Rajouter un peu de poudre d'amande si vous voulez.

Dans une casserole, faire bouillir le lait.

Faire fondre le beurre.

Préchauffer le four à 180° C.

Dans un saladier, mettre la farine et le sucre, mélanger. Ajouter le lait bouillant, mélanger. Ajouter les 6 œufs, mélanger. Ajouter le beurre fondu.

Verser la pâte sur les poires. Cuire 40 min. Servir tiède ou froid

# TARTE AU CITRON

préparation : 20 min

cuisson : 200°C 15 min



## **Ingrédients :**

pâte : 230 g farine

1 pincée de sel

125 g sucre

125 g de beurre à température

1 œuf

crème : 150 g sucre

4 c soupe de maïzena

2 œufs

3 jus de citron (= 150 ml)

400 ml d'eau

## **Préparation :**

### Pâte :

Dans un saladier, mettre les 230 g de farine, le sel, les 125g de sucre : travailler avec les doigts et les 125 g de beurre à température en petits morceaux. Ajouter l'œuf. Faire une boule et mettre 15 min au congélateur.

Préchauffer le four 200°C

Étaler la pâte sur du papier cuisson. Mettre dans le moule à tarte, piquer à la fourchette, recouvrir de papier cuisson et mettre des billes d'argile : cuire à blanc 15 min (surveiller). Sortir aussitôt et laisser refroidir avant de démouler.

### Crème :

Dans la casserole moyenne, mettre les 150 g de sucre, les 4 c soupe de maïzena et les 2 œufs entiers. Remuer et ajouter le jus des 3 citrons et les 400 ml d'eau. Chauffer jusqu'à ébullition tout en remuant. Laisser refroidir la crème.

### Montage :

Démouler le fond de tarte sur le plat de présentation, verser la crème froide dans la tarte. Mettre de la meringue dessus si vous souhaitez.

***Bon appétit !***

# INFOS MAIRIE

## Secrétariat de la mairie

Lundi 8h30 à 12h00 13h30 à 17h30

Jeudi 8h30 à 12h00 13h30 à 17h30

Permanence du maire : sur rendez-vous

Téléphone mairie 05 53 20 23 67

Email de la mairie [mairie.moustier@orange.fr](mailto:mairie.moustier@orange.fr)

Adresse site de la commune : <http://www.moustier.fr>

FRANCE SERVICES à Miramont de Guyenne : 07.88.99.95.55

## NUMEROS D'URGENCE



**Pharmacie** de garde :

05 53 94 31 65

**Pharmacie** CHARRON (Allemans du Dropt) :

05 53 20 23 44



**Hôpital** de Marmande :

05 53 20 30 40

**Médecin** : Jean Pierre DOMEQ (Allemans du Dropt)

05 53 20 20 33



**Dentistes** : Patricia VIDEAU DE POUQUES (Allemans du Dropt)  
Et Nathalie GAVA

05 53 20 22 12



**Ostéopathes** : Pierre DE LAPOYADE (Moustier)  
Alexandre DOMEQ (Allemans du Dropt)

06 48 48 35 67

05 53 20 68 35



**Infirmières** : Anne LESIMPLE, Emmanuelle AGOSTINI

05 53 20 25 60

**Infirmières** : Gwladys MENINI, Sophie CHASTEAU-BOUNY

05 53 79 27 75



**Soins et services à domicile** : UNA GUYENNE

05 53 76 06 30

[accueil-unaguyenne47@orange.fr](mailto:accueil-unaguyenne47@orange.fr)



Madame le Maire, Claudine ÉON,  
Les membres du Conseil Municipal,  
Le personnel communal,  
Vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.